L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 AOUT 1872. — 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

F. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, sans réserve de boites, douilles, procédés congressionnels.

R. M. Montgomery, à sa salle d'encan 37 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Vincent & Co., aux Nos 41 et 43 de la rue de Douane, — Marchandises sèches avariées.

Vente par le Maréchal des Etats-Unis, ce jour prochain, des terres provenant de l'ANCIENNE HABITATION LACOSTE immédiatement après Versailles.

C'est une excellente occasion pour les capitalistes ou autres personnes intéressées dans les [illegible] de s'assurer d'une bonne savanne d'environ [illegible] arpents, à une distance convenable.

La vente aura lieu, sans réserve, le 3 août, à [illegible] à la maison de Cour de la paroisse St-Bernard.

Voir l'avis de la vente et description des terres aux colonnes du "National Republican" des 6, 13, 20 et 27 juillet.

Une Excellente Leçon.

Les dépêches d'hier matin annoncent que les démocrates emportèrent la Caroline du Nord par cinq mille voix de majorité. On verra que cette bonne nouvelle a été confirmée par les dépêches subséquentes. Cette première victoire démocratique inaugure heureusement la campagne et nous pensons qu'elle sera suivie de plusieurs autres d'ici à l'élection présidentielle. Mais remarquons que, dans la Caroline du Nord, les libéraux n'ont pas eu la prétention de former une liste de candidatures. Si une pareille liste eût été mise en opposition avec la liste démocratique et qu'elle lui eût enlevé seulement 10,000 voix, cela eût suffi pour faire triompher le parti de Grant. Nous engageons les délégués à la Convention libérale qui se réunira lundi prochain, à méditer sur ce qui vient de se passer dans la Caroline du Nord. Ceux qui ne veulent pas travailler pour Kellogg et Antoine, doivent s'opposer à la formation d'une troisième liste de candidatures.

Dans la Caroline du Nord, comme en Louisiane, il y a beaucoup d'anciens whigs qui ont une antipathie prononcée pour le nom de démocrates. Naturellement, les partisans de Grant ont cherché à raviver cette antipathie pour empêcher les whigs de voter pour les candidats démocrates, mais ils ne paraissent pas y avoir réussi. Voici quelques extraits d'un discours fort amusant de l'ex-gouverneur [illegible], et à l'adresse des anciens whigs dont il s'agit. Des conseils pleins de bon sens se cachent sous les traits sarcastiques de l'orateur.

« Quelque monsieur vous dira qu'il est ancien whig et qu'il n'aime pas les démocrates parce qu'ils sont sécessionistes; qu'ils ont amené la guerre et qu'ils sont responsables de la ruine du pays, et qu'en conséquence il ne veut rien avoir à faire avec eux. Voici ma réponse à cela. D'abord, les sécessionistes ne sont pas seuls responsables de la guerre. Les abolitionnistes du Nord ont, dans mon opinion, contribué autant que qui que ce soit à amener la guerre. Mais supposons que les démocrates soient à blâmer pour cela, en quoi cela touche-t-il la question. Quelle excuse cela vous donne-t-il pour prêter votre influence à un parti qui vole au pays le fruit de la guerre lui est laissé? Supposons que j'aie été un démocrate au commencement de la guerre (ce que je n'ai jamais été), un sécessioniste (ce que je n'ai jamais été) ou que j'aie contribué à amener la guerre (ce que je n'ai jamais fait) est-ce une raison pour que vous vous mettiez à me tirer. Supposez qu'un voisin vous fasse du tort et que vous ayez une maison [illegible] pensez-vous que ce serait une bonne excuse que de lui dire: Eh bien! vous n'aurez pas volé ces poulets si vous n'aviez pas amené cette guerre [illegible]

Maintenant, je vais vous indiquer quelques-uns des symptômes de celui qui commence à tourner. Tout d'abord il commence à bavarder pour dire qu'il est indépendant. Il n'est lié à aucun parti et il vote pour ce qui lui semblera le mieux. Suivant le diagnostique des docteurs [illegible] le plus habile, ce symptôme [illegible] exactement la même chose que [illegible] le shérif met un cheval à la criée en [illegible] Allons, messieurs, à combien. [illegible] C'est un cheval indépendant. En d'autres termes, il est à vendre. Applaudissements prolongés.) Un homme qui est dévoué aux principes ne peut être indépendant. Ses principes le portent à voter avec le parti qui les appuie.

Un autre symptôme est un amour intense de l'ancien parti whig (rires et applaudissements.) Quand cela s'exprime vivement vous pouvez fixer le jour de l'enterrement. Le "ready relief" de Radway ne peut le sauver.

Je proteste et je demande que l'homme qui veut se joindre au parti radical ne se justifie pas le nom d'ancien whig. L'ancien parti whig était au moins un parti respectable. Jadis les démocrates l'appelaient aristocratique et il était quelque peu. [illegible] ce moment plusieurs de ces anciens [illegible] qui s'habillaient avec un soin scrupuleux, avec des bottes si bien cirées et si luisantes qu'un jeune chien aboyait toute la journée après son image qu'il y voyait [illegible] avec un col de chemise aussi [illegible] que du papier et aussi raide que du [illegible] ils portaient dans leur poche un exemplaire du *National Intelligencer* et se promenaient avec un bruit de trompette [illegible] un foulard à raies rouges. (Rires et applaudissements.) De tels hommes étaient le sel de la terre pour la droiture personnelle et politique. Ils n'élevaient pas des voleurs et des pillards à de hautes positions dans le gouvernement; ils ne connaissaient pas des Littlefields pour gardiens des Bons d'Etat; ils n'avaient pas de Watts ni de Jaybird Jones sur les sièges de la magistrature. Ils ne s'associaient pas intimement avec aucun Cuffy Mayor, [illegible] A. J. Jones, Windy Billys et Jordan Chamber. (Applaudissements.) Imaginez si vous pouvez Henry Clay toulant dans le même lit que Billy Holden, l'honorable Cuffy Mayo et Windy Billy Henderson, et Daniel Webster les suivant avec sa canne. (Grands rires.) »

A la place des noms cités par le gouverneur Vance, mettez Warmoth, Pinchback, [illegible]acker, Sheridan et *tutti quanti*, et vous pouvez appliquer à la Louisiane ce que dit l'orateur de son propre Etat. Nous ne pouvons imaginer que les anciens whigs et les anciens démocrates, fourvoyés dans le parti libéral, songent à confier la garde des intérêts et des droits de la Louisiane aux hommes qui ont si étrangement violé ces droits et si gravement compromis ces intérêts.

VINS, COGNAC.—MM. Queyrouze & Bois, Stone Stores, au coin des rues Bienville et Vieille Levée, attendent de Bordeaux par le navire *Mater*, et auront à vendre des vins rouges et des vins blancs de diverses qualités, des eaux-de-vie de cognac, de l'huile d'olive de Plagniol, des sardines à l'huile, etc.

—Une mort nous est annoncée, celle d'une artiste de grand talent, mademoiselle Carlotta Marchisio, qui a laissé d'excellents souvenirs à l'Opéra et au Théâtre Italien, où elle s'est montrée en compagnie de sa sœur Barbara.

Carlotta Marchisio avait un très beau soprano, tandis que Barbara possédait un contralto plein de puissance et de vigueur. Toutes deux débutèrent avec éclat en Italie, au théâtre San Benedetto de Venise, et deux ans après elles étaient engagées à l'Opéra de Paris, où l'on faisait faire expressément pour elles, par Méry, une traduction de *Sémiramide*.

Les deux rôles de Sémiramis et d'Arsace étaient un triomphe pour les deux cantatrices; et, dans le duo célèbre du second acte, leurs voix se mariaient, se fondaient d'une façon si étonnante, que plus d'un amateur évoqua à ce sujet le souvenir de la Malibran et de la Sontag dans le même morceau.

Carlotta joua aussi à l'Opéra le rôle de Mathilde de *Guillaume Tell*, et les deux sœurs passèrent plus tard au Théâtre-Italien, où elles n'obtinrent pas moins de succès. Elles parurent ensuite sur la plupart des grandes scènes italiennes de l'Europe.

Madame Carlotta Marchisio avait épousé un compositeur autrichien, M. Cosselli-Kuhn, et avait perdu, il y a à peine quinze jours, un fils âgé de neuf ans. Elle est morte à Turin, le 28 juin.

—Dans sa préface au libretto de *Nibelungen*, Wagner s'explique ainsi au sujet d'un théâtre de Bayreuth: [illegible]

Revue des Journaux.

Le *Picayune* répond à l'*Evening Post* de New-York qui accuse Carl Schurz d'être illogique en soutenant Greeley, bien qu'il soit loin d'être d'accord avec lui; notre confrère reconnaît que Greeley n'est pas le candidat qu'eût préféré Schurz, mais, dit-il, l'appui que ce dernier donne au candidat de Cincinnati et de Baltimore, prouve à quel point il est opposé à la réélection de Grant. Le *Post* prétend que Grant n'erre que par circonstance tandis que Greeley erre systématiquement. Le *Picayune* réfute cette double assertion.

Le *Picayune* a un long article sur la nécessité d'un chemin de fer d'ici à Shreveport. L'absence de lignes de chemin de maison et les préoccupations politiques devraient, ce nous semble, faire ajourner cette affaire jusqu'après l'élection.

Le *Times*, tout en protestant qu'il n'a pas un mot à dire contre l'honorabilité des candidats réformistes, attaque, cependant, leurs candidatures, à l'aide des mêmes arguments spécieux qu'il a si souvent mis en avant. Le *Times* qui s'est fait l'organe d'une cabale prétend que les candidats des deux grands partis, démocrate et réformiste, ne sont que les candidats d'une cabale. Il ne persuadera pas au peuple qu'il fait nuit en plein midi, ni que l'organisation libérale est due à autre chose qu'aux intrigues de M. Warmoth, intrigues sur lesquelles nous avons, tous les jours, de nouvelles preuves.

Le *Times* fait avec raison ressortir l'importance d'une bonne législature. Mais les choix des candidats appartiennent aux organisations locales et, franchement, nous ne désirons pas que, pour la paroisse d'Orléans, les choix soient faits par le comité présidé par M. Sloanacker.

Le *Republican* court les bordées les plus curieuses et il est difficile de le suivre dans sa politique. Aujourd'hui, il promet à ceux qui déserteront la bannière de la fusion démocrate-réformiste, un accueil cordial et les emplois auxquels leur mérite et leur popularité pourrait leur donner droit. Cette promesse rentre tout-à-fait dans les procédés habituels de la clique warmothiste: promettre beaucoup et tenir peu, tout en faisant appel à l'égoïsme.

Le *Republican* néanmoins refuse tout compromis avec le parti démocrate, mais il veut qu'on fasse la part large à Pinchback et à ses adhérents.

Il nous paraît de plus en plus évident que la politique de Warmoth est de créer un tiers parti mixte assez fort pour que cela lui donne la balance du pouvoir et lui permette de traiter soit avec le parti de la Douane, soit avec la démocratie. Dans ce jeu là, ses principaux atouts sont sont d'ex-démocrates, complètement aveuglés!

Le *Republican* chante victoire à cause de l'élection de la Caroline du Nord. Il oublie que c'est une victoire démocratique. Il est vrai qu'il appelle Merrimon le candidat de Greeley, et qu'il se réjouit surtout de la défaite du parti de Grant. Pour le moment le *Republican* a renoncé à soutenir Kellogg, Antoine et compagnons.

Le *National Republican* a trouvé un nouvel argument contre Greeley; il prétend que ce dernier est opposé au bill de Kellogg, allouant 30 millions pour les levées du Mississippi. Nous ne croyons pas que le Congrès vote le bill de M. Kellogg, dans sa forme actuelle, mais s'il le vote, à la prochaine session, ce sera à Grant et non à Greeley que le bill sera soumis, puisque le terme du nouveau Président ne commencera que le 4 mars 1873.

Le même journal dit que parmi les délégués à la Convention libérale, il y a au moins 30 candidats au poste de gouverneur. S'il y en a autant pour chaque place à donner, cela suppose qu'il y a autant de délégués que de candidats.

Chronique de la Louisiane.

Les démocrates de la paroisse Catahoula se sont réunis le 24 juillet pour ratifier la candidature de Greeley et de Brown et la liste de fusion des démocrates et des réformistes.

Quelques libéraux de cette paroisse, qui ont voulu se mêler au meeting et qui ont été poliment éconduits, ont signé ce qu'ils appellent une *protestation* pour l'envoyer au *Times* de la Nouvelle-Orléans. Les signataires se plaignent de ce qu'on ne leur ait pas permis de jeter le désordre dans une assemblée de citoyens paisibles; et ils prétendent représenter plus de la moitié de la population de Catahoula.

Ces messieurs ne s'aperçoivent pas, sans doute, qu'ils se contredisent eux-mêmes, en se déclarant si puissants; car nous avons eu la curiosité de compter les signatures qui se trouvent à la fin de leur "*protestation*"; et nous doutons fort que la moitié de tous les électeurs de la paroisse Catahoula ne s'élève pas à plus de 21 personnes.

Les démocrates de la paroisse Iberville se sont réunis le 27 juillet, pour ratifier la candidature de Greeley et de Brown et la liste de fusion des démocrates et des réformistes.

Il a été résolu unanimement, que le président de l'assemblée, M. Ed. Desobry, serait autorisé à nommer un comité exécutif de paroisse, et à réorganiser le parti démocrate de la paroisse Iberville, afin de pouvoir soutenir efficacement les candidats de Baltimore et la liste de fusion de l'Etat.

Le résumé de ce meeting prouve encore une fois à nos lecteurs, que ce que disent les organes du parti libéral, n'est jamais parole d'Evangile.

Ils ont publié et crié sur tous les tons que les démocrates d'Iberville avaient abjuré leurs vieilles erreurs, et s'étaient enrôlés d'un commun accord dans les rangs des libéraux.

Or, nous voyons les démocrates de cette paroisse se réunir en grand nombre, pour démentir cette étrange déclaration, et annoncer ouvertement leur intention de soutenir les candidats de la liste de fusion.

Les récoltes dans la paroisse Pointe-Coupée sont très belles cette année. La cueillette du coton commencera dans une quinzaine de jours. Les chenilles n'ont pas fait leur apparition dans cette partie de la Louisiane, et tout porte à croire que les planteurs réaliseront de beaux bénéfices.

Presque tous travaillent à la part et sont fort satisfaits de ce système. Les propriétaires et les employés s'entendent toujours mieux lorsque les intérêts sont partagés.

M. Léopold Lange nous a apporté quelques grabots de coton et un épi de mais d'une grosseur peu ordinaire provenant de son habitation, dans la paroisse Pointe-Coupée, sur le bayou Letsworth, à 19 milles environ du Mississippi.

C'est M. Lange qui a bien voulu nous donner les détails qu'on vient de lire.

Nous lisons ce qui suit dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste:

A propos de la liste des adhérents de St-Jean-Baptiste au mouvement libéral, reproduite du *Times* et du *Republican* dans le précédent numéro du *Meschacébé*, l'*Abeille* dit que ces adhérents sont pour les trois quarts des noirs qui ont signé ou qu'ils signent leurs noms sans savoir ce qu'ils faisaient. La proportion des noirs est même plus grande que ne le pense l'*Abeille*, puisque cinq ou six blancs seulement, presque tous fonctionnaires ou candidats, figurent sur cette longue liste.

Plusieurs autres citoyens blancs, n'aspirant à aucune place et à aucune faveur, auraient apposé leur signature à ce document, s'il leur eût été présenté. Mais le procédé employé par les meneurs de la race affranchie, numériquement prépondérante, prouve que le seul moyen de faire triompher la candidature de Greeley et Brown, dans notre paroisse du moins, est de laisser faire ces meneurs.

D'après ce qui précède, le *Meschacébé* semble avouer que nous avions raison de croire que les meneurs du parti libéral avaient surpris la bonne foi des noirs qui [illegible]

La [illegible]

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 118, rue du Canal.

UN PROCÈS MONSTRE.—On juge en ce moment à Perth un procès qui, par le nombre des accusés, n'a peut-être pas de précédent dans les annales judiciaires. [illegible]

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 118 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

C'est pour nous une triste obligation d'avoir à faire, chaque jour, le récit de quelque scène sanglante. En nous mettant, le soir, à la besogne, instinctivement notre première pensée est pour le *meurtre du jour*.

Il est bien rare, en effet, que notre chronique paraisse sans contenir le rapport de quelque affaire dans laquelle le couteau ou le pistolet a joué un rôle sinistre.

Dans la tentative de meurtre dont nous allons faire le récit, l'arme dont s'est servi l'assassin, est le rasoir. On s'en étonnera moins quand nous aurons ajouté que cet assassin est un nègre.

En effet, c'est une remarque faite depuis longtemps, que dans un grand nombre de cas criminels dans lesquels figurent les nègres, le rasoir a été l'instrument du crime.

Hier, vers onze heures du matin, une femme de couleur, nommée Hannah Thompson, passait au coin de la rue Julie et de la rue des Magasins, se dirigeant vers son domicile, rue Tchoupitoulas, 107, lorsque son mari, David Thompson, s'est présenté tout à coup devant elle, l'a arrêtée, et, tirant de sa poche un rasoir, en a porté à la malheureuse un coup dans le bras. L'arme tranchante a pénétré dans les chairs à la profondeur d'un pouce. Le sang a jailli en abondance et en quelques secondes les vêtements de la victime en étaient inondés.

Le coup porté, David Thompson s'est hâté de fuir.

Les passants se sont empressés autour de la blessée; et l'officier Duperu a conduit celle-ci à la pharmacie du docteur Alfred Mercier, rue Girod, 220, où elle a reçu les premiers secours.

Quelle cause assigner à cet acte criminel? La jalousie sans doute. Hannah Thompson dit qu'elle ignore ce qui a pu porter son mari à commettre l'attentat. Il y a quelques jours, cependant, il l'avait menacée, mais elle n'attacha à ses propos aucune importance.

Un affidavit a été fait contre le meurtrier.

Avant-hier, à neuf heures et demie du soir, M. Félix Forstall, passant dans la rue Dauphine, à l'angle de la rue de l'Hôpital, a été assailli à l'improviste, par un individu dont le nom et la personne sont restés inconnus.

Cet individu se trouvait, paraît-il, en compagnie d'un vieil aveugle. Il a saisi le bâton sur lequel s'appuyait le vieillard, et en a porté plusieurs coups violents à M. Forstall, qui est tombé privé de sentiment.

L'inconnu a pris la fuite, laissant sa victime sur le carreau.

M. Forstall a été transporté dans son domicile, rue St-Claude, 372, où il a reçu les soins que nécessitait sa condition.

Quant à l'auteur de cet attentat, s'il est vrai qu'il fût en compagnie de l'aveugle, il devait être facile de savoir qui il était en interrogeant le vieillard.

Le *Picayune*, dans son numéro d'hier soir, parle d'un procès qui vient de se terminer par un arrangement à l'amiable. Les objets en litige étaient les plans, documents et papiers, relatifs à une nouvelle invention que le plaignant accusait la partie adverse de lui avoir dérobés.

Ceci nous remet en mémoire l'histoire d'un inventeur acharné, que la mort a surpris, il y a quelques années, dans une mansarde de la rue Dauphine, misérable et dénué des choses les plus indispensables à la vie, au moment où la fortune allait peut-être lui sourire.

Il se nommait Backreadanise: Ayant possédé, dans sa jeunesse, une grande fortune, qu'il dépensa en expériences scientifiques, en essais mécaniques, etc., il avait conservé de son ancienne splendeur des habitudes d'élégance, que ses ressources, devenus modiques, ne lui permettaient malheureusement pas. On reconnaissait en lui, néanmoins, le gentleman anglais — nous avons oublié de dire qu'il avait vu le jour, dans l'un des plus beaux châteaux du comté d'Essex, en Angleterre.

Doué pour les études linguistiques d'une facilité extraordinaire, il parlait cinq langues: l'anglais—sa langue maternelle—le français, l'allemand, l'espagnol et l'italien. On dit même qu'il pouvait converser couramment en sanscrit. C'est un point que nous n'avons, quant à nous, jamais pu éclaircir.

De ses aptitudes pour la mécanique et la chimie, nous ne saurions davantage parler en connaissance de cause; mais quand il expliquait ses théories, devant quelques amis, confidents de ses travaux et de ses espérances, on ne pouvait s'empêcher d'être subjugué par sa parole entraînante.

La veille de sa mort, il travaillait encore à la solution d'un problème de mécanique: la construction d'une voie ferrée sur l'Océan.

Un matin, il se sentit soudainement pris d'un malaise, et fit mander ses amis. Ceux-ci s'empressèrent d'accourir. Tout d'un coup, il se leva sur son séant et s'écria: Heureka! quart. Puis il s'affaissa sur son grabat. Il était mort, emportant dans la tombe le secret qu'il venait de découvrir et dont l'application aurait peut-être changé la face du monde.

TABLEAUX D'ASSESSEMENT. — Les tableaux d'assessement, pour la ville et l'Etat, sont terminés et exposés,—ceux de la ville au bureau des Assesseurs de ville, salle No 15 de l'Hôtel-de-Ville,—ceux de l'Etat au bureau des Assesseurs d'Etat, Varieties Alley, entre Commune et Gravier. Ils y resteront soumis à l'examen des propriétaires jusqu'au 1er septembre. Nous engageons les parties intéressées à jeter un coup d'œil sur ces tableaux afin de faire rectifier l'assessement s'il y a lieu. L'impôt de ville et d'Etat étant excessif, toute exagération dans l'estimation d'un immeuble causerait au propriétaire un préjudice irréparable.

Les bureaux des Assesseurs sont ouverts au public de 10 h. à 3 h.

CONCERT.—Il est question d'un concert vocal que va donner prochainement une jeune artiste louisianaise, Mlle Julia Fleury.

Mlle Julia Fleury est la sœur de Mme Fleury-Urban, la cantatrice qui a laissé de précieux souvenirs aux dilettanti de la Nouvelle-Orléans, et dont nous avons rapporté, l'hiver dernier, les succès à Madrid. Les personnes qui ont entendu Mlle Julia Fleury font l'éloge de sa voix et de ses qualités musicales.

FAITS DIVERS.—Un vieil habitué de la prison de paroisse est mort, hier, dans cet établissement: c'est un nommé John Ross, alias Ben Emty, alias John Dimitry, âgé de soixante ans. Depuis une trentaine d'années, il comptait parmi les connaissances les plus intimes des officiers de police. Ben Empty appartenait à la catégorie des pickpockets.

— Pendant le violent orage de jeudi, la foudre est tombée plusieurs fois à Alger ou dans les environs. On signale, comme ayant été atteints par le fluide, la boîte télégraphique placée près du débarcadère du ferry du Second District; un poteau télégraphique à l'angle des rues des Attakapas et Peterson; le toit de la fonderie Thompson, près le débarcadère du ferry du Troisième District, et un des moniteurs qui sont mouillés dans le fleuve. On prétend que, lorsque le monitor a été frappé, la commotion a renversé des personnes qui se trouvaient sur la berge.

— La goëlette *Martha E.*, entrant dans le Vieux Bassin, jeudi, avait à sa remorque une petite embarcation. Le capitaine Gaspard Boudal, commandant la goëlette, a refusé d'acquitter les droits de péage pour le canot, sous prétexte que celui-ci ne lui appartenait pas. Les préposés au péage ont fait saisir le canot par l'officier Lhue.

— Lott Leady (c) qui a été frappé au ventre d'un coup de couteau par Thos. McCormack, à Alger, dimanche soir, a succombé hier aux suites de ses blessures. Le coroner Creagh a commencé l'enquête. McCormack a été écroué à la Prison de Paroisse.

LECTURE.—Le Rév. A. J. Ryan, de Mobile, fera, jeudi prochain, au St. Theresa's Hall, la lecture d'un poëme de sa composition, au profit de H. S. A. [illegible] Nous le remercions des invitations qu'il nous a adressées.

Nous devons à l'obligeance de M. P. M. Tourné l'état de situation suivant:

HÔPITAL DE CHARITÉ. — Mois de juillet 1872.

Malades entrés	404
sortis	313
Décès	56
Malades dans les salles, à la date du 1er août	475
Nationalités.	
Etrangers	219
Américains	175
De nationalité non constatée	9
Né en mer	1
	404

Pour extrait,

P. M. TOURNÉ, Commis.

UNE RÉCLAMATION.—Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer, bien que nous n'ayons fait aucune insinuation malveillante. Nous attendrons, d'ailleurs, le club *Français* à l'œuvre pour juger son but et ses tendances:

Nlle-Orléans, 2 août 1872.

A MM. les éditeurs de l'Abeille.

Messieurs,

En lisant le compte-rendu de la séance du Club Français, tenue le 1er août, au No 12, rue Madison, je remarque une insinuation malveillante dont je ne m'explique pas le but, lorsque vous dites "*qu'un dépôt du nom de Club Français, vous pensez que BEAUCOUP d'entre eux n'appartiennent pas à cette nationalité.*"

Permettez-moi, Messieurs, au nom du club dont je suis le président pro. tem. de relever cette insinuation qui ne peut être que nuisible à notre organisation, et apporter des entraves au but que nous nous proposons.

L'organisation du 1er août,—organisation provisoire seulement—n'a pas encore statué sur la question de savoir si nous nous formerions en club français exclusivement ou si l'entrée en serait ouverte à toutes les nationalités parlant la langue française.

C'est là un point que décidera notre prochaine réunion.

La vérité est donc simplement celle-ci: comptant plus de 200 membres actifs en 24 heures, notre organisation ne compte que *quatre étrangers*,—étrangers, il est vrai, à notre nationalité,—mais Français de cœur et d'esprit. Si c'est là une infraction à une *règle non établie encore*, vous avouerez, messieurs, que la proportion de 4 à 225 ne constitue pas une majorité, comme vous semblez le dire et le croire.

En insérant cette rectification dans votre prochain numéro, vous obligerez, messieurs, vos compatriotes du Club Français.

J. F. M. FONDARD, P. P.

Nouvelles de France.

Nous avons reçu des journaux de France jusqu'au 18 juillet; nous y puisons les nouvelles suivantes:

On lit dans le *Paris-Journal*:

M. Thiers prépare un Message; c'est sous cette forme que le président fera connaître à l'Assemblée la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'à présent, et celle qu'il compte suivre désormais.

M. Thiers exposera ce qu'il a fait depuis que le pouvoir lui a été confié à Bordeaux; il cherchera à prouver que tous ses actes ont été conservateurs. Il rejettera sur l'impuissance des partis monarchiques les progrès que la forme républicaine a faits dans son esprit.

Le président a déjà parlé de ce Message en conseil des ministres, et une assez vive discussion s'est engagée sur la question de savoir s'il doit appuyer sur la fameuse phrase qu'il a prononcée vendredi, ou s'il doit, au contraire, réservant sa propre opinion, affirmer une fois de plus le pacte de Bordeaux. Les ministres sont assez divisés à ce propos, et rien n'a été résolu.

On lit dans le *Français*:

On se préoccupe déjà, dans les cercles parlementaires, de la composition de la future commission de permanence, et des négociations à ce sujet sont entamées entre les différents groupes parlementaires. On parle des généraux Chanzy et Changarnier pour en faire partie. Les candidats de la gauche seraient le général Billot et le colonel Denfert.

Voici le bilan obligé des travaux à expédier avant les vacances:

1o. Achever la discussion du contre-projet Gaslonde sur les patentes;

2o. Discuter l'impôt sur les matières premières, qui comporte de nombreux détails;

3o. Discuter les trois projets du gouvernement, l'un relatif aux bouilleurs de cru, l'autre qui tiendrait à établir un impôt sur la fabrication de certains métaux et enfin celui qui concerne le sel;

4o. Délibérer, en troisième lecture, sur le recrutement de l'armée;

5o. Discuter le vote de la loi sur le jury.

6o. Discuter le rapport de la commission des marchés déposé hier par M. Riant et dont la mise immédiate à l'ordre du jour a été votée.

On lit dans le *Messager de Paris* d'hier:

"On signale depuis quelques jours un redoublement d'attaques nocturnes contre les militaires qui vont isolément dans les quartiers de Paris.

"Le général Ladmirault s'est ému avec raison, de ces lâches agressions. Il a rédigé, en conséquence, un ordre du jour destiné à être lu trois jours de suite dans toutes les casernes et invitant les soldats à repousser la force par la force.

"Ces violences audacieuses ne sont guère de nature à justifier les pressantes réclamations de quelques députés en faveur de l'amnistie et de l'état de siége."

Le rapport déposé hier par M. Riant donnera certainement lieu à de graves débats. M. Naquet est personnellement impliqué dans ce rapport à propos d'une affaire d'achats de canons américains conclue à Tours par M. Gambetta.

MM. Naquet et Gambetta, qui se renvoient réciproquement le blâme que la commission des marchés inflige à cette opération, ont déjà eu, à ce sujet, des échanges très vifs de propos qui le sont à rien moins que parlementaires.

Maintenant, qu'ils vont avoir à s'expliquer devant l'Assemblée et le pays, ils seront sans doute plus modérés dans leur langage, mais il leur sera cependant difficile de rester calmes dans ce débat qui devra démontrer quel est celui des deux qui ne dit pas la vérité sur cette malheureuse affaire de canons au bout de laquelle il pourrait y avoir un procès désagréable.

L'AMNISTIE PARTIELLE.

On s'attend aujourd'hui au dépôt du rapport de M. Depeyre, sur la proposition de M. de Pressensé, pour une amnistie partielle.

Ce rapport, qui a été lu hier à la commission et adopté par elle, conclut à l'ajournement indéfini de cette proposition. Il repousse d'une manière absolue l'idée d'une amnistie générale.

Nous donnons plus loin le texte de la loi sur l'emprunt et le compte-rendu de la séance de l'Assemblée du 16 juillet.

NOUVELLES DE BORDEAUX.

— Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux*:

Hier soir vers dix heures, la grosse cloche faisait entendre ses tintements lugubres. Un incendie considérable venait d'éclater sur le quai Sainte-Croix, dans la pilerie de sucre de M. Garros.

Les secours organisés aussitôt par les soins des citoyens ont permis aux habiles manœuvres de nos pompiers, aidés par la troupe, de circonscrire l'incendie.

A trois heures, on était maître du feu. La pilerie est complètement détruite; les maisons voisines sont fortement atteintes.

Les autorités sont restées jusqu'au jour sur le lieu du sinistre.

On ignore les causes de l'incendie; à neuf heures un quart, le contre-maître avait fait sa tournée habituelle. Un quart d'heure après, l'incendie éclatait avec une grande violence.

Les dégâts sont estimés à 600,000 fr., couverts par des assurances.

Les républicains de Bordeaux ont pu célébrer le 14 juillet. Quinze cents personnes, disent les journaux de la ville, assistaient au banquet. M. Gambetta s'était excusé de ne pouvoir l'honorer de sa présence.

Voici la partie la plus remarquable de sa lettre d'excuse:

"Sans tenir aucune espèce de compte des déclamations des prétendus partisans de l'ordre, qui blâmeront rien qu'à l'idée de voir le peuple reprendre les anniversaires de la Révolution, sans s'arrêter aux prédictions constamment démenties des nouvellistes réactionnaires, 'réjouissons-nous dans le calme qui nous est habituel. Echangeons nos idées avec cet [illegible] dont le parti républicain est jusqu'ici le seul en état d'offrir l'exemple à ses rivaux.'

Moutrenous une fois de plus que les démocrates, libres et en possession d'elles-mêmes, peuvent se livrer à la joie et fêter la République [illegible] rêve d'un trouble ou d'une émotion dans la cité."

Le banquet était présidé par M. Bangeon, conseiller général.

Voici les détails que donne la *Province* sur les suites du banquet:

"Dans la soirée d'hier, et à une heure assez avancée, des bandes armées parcouraient les Fossés, [illegible] tue-tête des chants incohérents dont il était aussi difficile de saisir le sens que le sol."

NOUVELLES DE MARSEILLE.

On écrit de Marseille à l'*Indépendance belge*:

Marseille, 11 juillet.

Il vient de se passer à Marseille un fait des plus regrettables. Avant-hier soir, au cirque de la Place Centrale, le colonel d'un de nos régiments de ligne s'est complètement oublié vis-à-vis d'un spectateur fort paisible et qui appartient à notre meilleur monde. Il y a eu échange de coups de canne; on s'est rendu chez le commissaire de police et, après enquête, après audition de témoins, il a été parfaitement établi que tous les torts étaient du côté de l'officier supérieur. Le général en a jugé ainsi puisqu'il a infligé une peine disciplinaire au colonel, qui gardera les arrêts pendant plusieurs jours.

Mais voici le plus mal de l'affaire: [illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Rapport sur les élections.

New-York, 2 août—Une dépêche spéciale de Raleigh au *Herald*, évalue la majorité démocratique pour Merriman, à 3000 voix.

Un article éditorial du *Herald* dit qu'il ne saurait pas être des plus précis à résultat final de l'élection, d'après les nouvelles incertaines qui ont été reçues jusqu'à présent, parce que les comtés où les noirs sont en grande majorité, détermineront encore donner l'Etat aux républicains.

Un article éditorial de la *Tribune* dit qu'il n'y a rien de positif au sujet des élections de la Caroline du Nord, parce qu'on admettait que les démocrates pouvaient réussir dans toutes les villes de l'Etat, la population noire des campagnes pourrait encore faire pencher la balance du côté des républicains.

Toutes les dépêches qui ont été reçues, indiquent que l'élection a été paisible.

On attendait les nouvelles avec une grande anxiété dans cette ville. Aux quartiers-généraux des différents partis politiques, une foule nombreuse se pressait jusqu'à une heure avancée de la nuit.

S'il faut croire les dépêches qui ont été reçues, les deux partis réclament la victoire.

Plus tard.

Raleigh, Caroline du Nord, 2 août—Les résultats de 97 comtés de l'Etat indiquent positivement que Merriman, le candidat des conservateurs pour la place de gouverneur, a été élu, ainsi que six candidats pour le Congrès, et une majorité de 60 membres dans l'Assemblée générale; ce qui ferait élire un sénateur des Etats-Unis à la place de John Pool, le républicain radical.

Les républicains semblent abandonner tout espoir, et se rattacher seulement à une question de majorité.

L'élection a été paisible dans tout l'Etat.

Les résultats sont encore douteux dans le Quatrième District, mais les chances sont favorables pour les conservateurs.

Confirmation de la victoire démocratique dans la Caroline du Nord.

Raleigh, 2—Les retours viennent lentement. L'élection de Merriman (Dem.) pour la place de gouverneur, est admise avec une majorité de 5000. Le vote est très serré dans le 4me district congressionnel, avec d'égales chances de succès pour les deux concurrents. Leach, Asche, Vance, Waddell et Robbin, candidats démocrates pour le Congrès sont élus. La Législature aura 40 voix de majorité en Chambres réunies.

Raleigh, 3, à minuit et demi.—Les retours viennent lentement, mais on a reçu assez d'informations pour dire avec certitude que Merriman, le candidat démocrate pour la place de gouverneur, est élu, à une majorité de 4000 à 6000 voix. Les conservateurs ont fait de grands gains dans les comtés de Forest et aussi dans les comtés de l'est.

Les républicains ont fait quelques gains dans les comtés de couleur et aussi dans les comtés du centre, particulièrement dans le 4e district congressionnel. Ce soir, les républicains ont quelque peu d'espoir. Il y a encore nombre de comtés dont on attend les retours, mais on croit que les conservateurs ont fait de grands gains dans ces sections.

Le résultat peut être indiqué ainsi:

La liste conservatrice d'Etat est élue par une majorité de 4000 à 6000.

Les conservateurs ont emporté les 2e, 3e, 6e, 7e et 8e districts Congressionnels. Smith (rép) est élu contre Rogers dans le 1e par quelque 400 voix de majorité.

Thomas (rép) est élu dans le second district, le comté Campell étant douteux.

Wilmington, 2 août—Les comtés de Rockingham et de Caster ont donné tous les deux une majorité en faveur des conservateurs.

Les résultats indiquent la défaite de Settle pour le Congrès. Les républicains ont eu une majorité dans le comté de Caswell.

On pense que six membres du Congrès seront élus par les conservateurs, et l'on considère que Merriman sera élu par une majorité décisive.

Wilmington, 2 août, 10 h. du soir—Cette ville donne à Caldwell (Radical) pour la place de gouverneur, une majorité de 600. Halifax, un des comtés où les nègres dominent le plus par le nombre, donne aux démocrates un gain de près de 500. L'élection de Waddell au Congrès par ce district, le 3e, est admise.

L'Etat est élu probablement aux conservateurs par 6000 ou 10,000 de majorité. Presque tous les comtés, dont on a des nouvelles, annoncent des gains démocratiques.

Wilmington, 2—Merriman est élu gouverneur par une majorité de 5000 à 10,000. Les conservateurs ont certainement six des huit représentants au Congrès, laissant le district de Raleigh dans le doute, bien que Rogers, conservateur, ait battu Smith dans ce district par une majorité d'environ 10 voix.

Wilmington, 3, 1 heure moins un quart du matin. La majorité de Merriman est diversement estimée de 5,000 à 10,000. La probabilité est que Smith (rép.) est élu dans le 4e district, district de Raleigh, par une très faible majorité. Les conservateurs ont certainement six membres du Congrès sur les huit et il est possible qu'ils en aient sept.

10,000 Voix de Majorité Démocratique dans la Caroline du Nord.

New-York, 3 août—Les dépêches reçues au bureau des Démocrates et des Républicains Libéraux confirment les gains démocratiques dans la Caroline du Nord et portent la majorité de Merriman à 10,000.

Un gain démocratique dans le comté de Rockingham est annoncé, ce qui assure l'élection de Leach contre Settle, dans le Cinquième District Congressionnel.

New-York, 3—Les nouvelles de l'élection dans la Caroline du Nord sont reçues avec une grande avidité par les attroupements qui se forment autour des placards, à l'Hôtel-de-Ville, et près des bureaux des comités démocratiques et libéraux.

New-York, 3 août—Une dépêche de Raleigh au *Times*, reçue ce soir, dit que le vote de l'Etat sera serré et que Rogers, démocrate, sera élu au Congrès dans le 4me district. Les républicains prétendent avoir l'Etat. Les retours viennent lentement.

Enthousiasme en Virginie.

Richmond, 2—Les conservateurs et les libéraux sont dans l'enthousiasme, à l'occasion des nouvelles de la Caroline du Nord. Les clubs de Greeley et des républicains libéraux tirent chacun 100 coups de canon en l'honneur des glorieuses nouvelles.

Cincinnati, 2—Les démocrates du 11e district de l'Ohio ont nommé, aujourd'hui, Samuel F. Hunt, du *Gallipolis Journal*, républicain, pour le Congrès.

Succès des démocrates à Memphis.

Memphis, 2—La liste démocratique avec Doyle pour shérif est élue par environ 800 voix de majorité. Dans un des districts, on a tiré des coups de feu, et deux hommes ont été tués, dit-on. McFarland, pour juge à la Cour Suprême, a eu 2 voix de majorité.

WASHINGTON.

Washington, 2—Table télégraphie au Directeur-général des Postes qu'il est élu au Congrès par le 6e district de la Caroline du Nord.

Washington, 3 août—On a reçu de la Caroline du Nord, maintes dépêches contradictoires. Les indications à ce moment, 3 heures du soir, sont que les démocrates ont une majorité de 10,000 pour les officiers d'Etat et sept membres pour le Congrès. Une bande de Greensboro annonce des [illegible] l'Ouest. On a recommandé aux [illegible] de nouvelles d'être [illegible]

Washington, 2—Le département de l'Agriculture a [illegible]

Les malveillants [illegible]

DÉPÊCHES.

Cincinnati, 2 août—La Convention démocratique du Deuxième District de l'Ohio [illegible] pour le Congrès [illegible]

Houston, 2—La Convention nationale n'a pu réussir à s'organiser. [illegible]

Le colonel Morgan, qui a acquis quelque notoriété par son mariage avec une [illegible] [illegible]

Les nouvelles de la Caroline du Nord ont été reçues avec enthousiasme.

St-Louis, 2—Une lettre de Robert Campbell, membre de la commission indienne, dit [illegible] Indiens Wichitas et Comanches [illegible] Les Cheyennes [illegible]

New-York, 2—Le corps de musique français a donné un grand concert à Brooklyn, ce soir.

Demain on expédiera [illegible]

Affaire Stokes.

On dit que l'avocat de Stokes qui cependant a [illegible]

Le capitaine et le second de la goëlette Stephen Taber, [illegible] de Hunters Point, ont été tués à coups de couteau et de poignard, et tout ce qu'il y avait de précieux dans la cabine a été enlevé par une bande de pirates de rivière, aujourd'hui.

Cuba, Sucre [illegible]

Indianapolis, 2—Un grand meeting de ratification a eu lieu ici, ce soir. Des résolutions [illegible] Charles Sumner et [illegible]

Concord, N. H., 2—Dans un meeting de républicains libéraux, tenu ici, ce soir, une liste d'Etat a été choisie, laquelle sera révisée, dans la Convention d'Etat qui doit se réunir en automne.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 2—Arrivés, le steamer Harris, d'Indianola; le steamer Morgan, de Galveston.

RIVIÈRES.

Etat du Fleuve, Bateaux, etc.

Vicksburg, 2—Descendant, la Ouachita Belle.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Londres, 2 au soir—Consolidés, 92 7/8. Bons, 91 1/2.

Liverpool, 2 au soir—Coton sans changement: Ventes 10,000 balles; Mid. Uplands, 7 5/8; Orléans, 10. Tissus et filés, tendance à la baisse.

Marchés Américains.

New-York, 2 août, au soir—Coton ferme. Ventes 2200 balles. Mid. 22 1/2.

New-York, 2—Café calme mais ferme. Rio 15 1/4 à 19 1/4. Sucre calme 9 1/2 à [illegible]. Cuba 8 1/2 à 9. Mélasse inactive et sans changement.

New-York, 2 août — Argent fournissable à 3. Sterling calme. Or [illegible]. Gouvernements en hausse.

Galveston, 2 août — Coton nominal. Bon Ordinaire 19 1/2. Stock 197.

Savannah, 2 août — Coton, en légère demande. Middling 20. Stock 1,401.

Charleston, 2 août—Coton ferme. Middling 21. Stock 1004 balles.

Mobile, 2 août—Coton plus ferme. Low Mid. 21. Stock 1897 balles.

Memphis, 2—Coton plus ferme. Low Mid. 21. [illegible]

AFFAIRE DE LA BANDE DE TAILLE.

On écrit d'Aix, 17 juillet:

Le résumé des débats, qui a duré [illegible] avec une impartialité remarquable, [illegible] et cinq heures.

A 6 heures le jury [illegible]

Ont été condamnés à mort: Corbarieu et Galeto; aux travaux forcés à perpétuité, [illegible]

Ont été acquittés: Bilotte, Vercellone, la femme Collandre, [illegible] et la veuve Pourrain.

— Après la prison Napoléon, voici le cardinal prince Bonaparte qui fait argent de ses immeubles. [illegible]

— Il résulte de nombreuses lettres d'Alsace-Lorraine que l'émigration est plus considérable que jamais.

TEMPÉRATURE.—2 août 1872. Thermomètre de C. Dumas, opticien.

6 A. M.	[illegible]	[illegible]
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.

Pour concourir à la libération des départements français occupés.

Sommes reçues par l'*Abeille*. 30 juillet 1872.

L. de P.... e.	5 00
Listes précédentes	10,3[illegible] 17
Total reçu à l'*Abeille*	10,[illegible] 17

Sommes encaissées par le Trésorier:

Reçu de M. V. Barbaroux (Paroisse de la Roche): [illegible]

Reçu de M. L. E. Marchand: Produit du chant "Alsace et Lorraine", édition californienne envoyé au journal l'*Avenir* par MM. Payot & Co., de San Francisco. [illegible]

Reçu de M. F. Tujague (Liste No. 62.): [illegible]

Reçu de M. Jos. Chipot, Alger (Liste No. 67.): [illegible]

Reçu de Mme Lefèvre, Donaldsonville (Liste No. 68.): [illegible]

Reçu de M. Bouvier (Liste No. 70): [illegible]

Reçu de MM. A. [illegible] & Co. (Liste No. 8): [illegible]

Reçu de M. B. Ancoul (Liste No. 68): [illegible]

RÉCAPITULATION. Total des Listes [illegible]. Reçu de l'*Abeille* [illegible]. Listes précédentes [illegible]. Total à ce jour [illegible]

J. B. [illegible], Asst. Trésorier.

Quartiere Generale LEGIONE COLOMBO. due Luigi Moselle. ATTENZIONE. [illegible] Per ordine del Presidente, J. P. MACHECA. [illegible]

CHARLES L. FITCH. [illegible]

Attendu de Bordeaux, Par le navire STAR AT MATER, et à vendre au débarquement, par les soussignés. 220 barriques VIN ROUGE de différentes qualités, [illegible] VIN BLANC, [illegible] EAU-DE-VIE, [illegible] HUILE d'olive, "Plagniol." [illegible] QUEYROUZE & BOIS. [illegible]

Banque Nationale de l'Union de la Nlle-Orléans. [illegible] JAS. CHALARON, Caissier.

ETAT — DE LA — Banque Nationale de l'Union — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS, A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, le 31 juillet 1872, à la clôture des affaires. ACTIF. [illegible] PASSIF. [illegible] JAS. CHALARON, Caissier.

PREMIER ETAT SEMI-ANNUEL DE LA Banque Nationale Crescent City DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane. Le 31 Juillet 1872, à la clôture des affaires. RESSOURCES. [illegible] PASSIF. [illegible] CHARLES FAURIE, Jr., Caissier.

AUGUSTE COUTURIÉ, 90......Rue de la Vieille-Levée......90. Seul Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Aug. Grégoire & Co., Clarets de Hoffman & Co., Bordeaux. [illegible] —Offre à vendre— [illegible]

Passe Christian. [illegible]

Charbon. Charbon. Charbon. [illegible] C. W. TUCKER. [illegible]

Avis. [illegible] PATJO, MARKS & CO. [illegible] J. H. MARKS.

Demande de Sucrier. [illegible]

A. CARRIÈRE & Co., NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES [illegible] No 42 rue Vieille-Levée. [illegible]

QUEYROUZE & BOIS, MARCHANDS EN GROS DE [illegible], VINS, LIQUEURS [illegible]

J. A. PREHENCOURT. HENRI CHAURANT.

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs [illegible]

98 ... Rue Vieille-Levée ... 98

La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANNES EN BATONS (garantis avec Pureté au Louisiane Sucre Pain), GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc. CHOCOLATS.

Importation Directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité.

Importateurs de jus de fruits, tels que: FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c. H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 ......Rue Vieille-Levée...... 98

SETON HALL COLLEGE, SOUTH ORANGE, N. J.

OFFRE les avantages d'une éducation supérieure avec le bien-être de la famille élevée. LE DÉPARTEMENT DOMESTIQUE ET L'INFIRMERIE SONT SOUS LA DIRECTION DES SŒURS DE CHARITÉ. L'année scholastique commence le 4 septembre. Pension et instruction—Prix 350 par an. M. A. CORRIGAN, D. D., Président.

☞ La société qui existait entre les soussignés sous la raison de BLANCAND & GUITET est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. M. G. P. BLANCAND continue les affaires en son propre nom et reste seul chargé de la liquidation de l'ancienne maison. Nouvelle-Orléans, 27 juillet 1872. G. P. BLANCAND, JOS. GUITET.

Le soussigné se retirant des affaires et partant pour l'Europe, remercie ses amis de leur bon patronage et les prie de le continuer à la nouvelle maison. JOS. GUITET.

53, RUE DU CAMP, 53, FAIRBANKS & CO.

ONT à vendre les seules BALANCES qui soient justes, telles que: BALANCES A PLATEAUX, BALANCES A FLÉAU, pour coton, BALANCES A FLÉAU, pour sucre. [illegible] —Aussi— MOULINS à café, [illegible] —Aussi— PRESSES A COPIER, [illegible] —Aussi— SERRURES [illegible] —Aussi— TUILES [illegible] W. B. BOWMAN, Agent. 53, rue du Camp.

Produits d'Espagne et de France. [illegible] 250 Barriques VIN de Bordeaux [illegible] [illegible] "PORT-WINE" [illegible] "SHERRY WINE" [illegible] VIN Grenache, [illegible] MAYORCA, [illegible] HUILE d'olive, [illegible] ANCHOIS, [illegible] OLIVES, [illegible] —AUSSI— [illegible] WHISKEY Bourbon Millers, [illegible] "Imperial Rye WHISKEY", [illegible] PATJO & PONJEAN, No 38, rue Vieille-Levée.

JNO. T. MICHEL. GEO. Mc D. MASON.

Jno. T. Michel & Co. COURTIERS DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Au coin de l'Avenue Napoléon et de la rue des Magasins, 6me District. [illegible]

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS. SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS, Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, Nos 23 & 25 [illegible]VILLE STREET, Nlle-ORLEANS.

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] VIEILLE-LEVÉE.

Changement de Magasin. M. ELIE A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'il vient de transporter son MAGASIN DE PIANOS ET D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, Du No 26, Rue Royale, Au No 151, Rue du Canal, (Ancien Magasin Lion & Pinaud.)

MODES. 2[illegible] ......Rue Royale...... 2[illegible] Mme LÉON DROUET [illegible] ALICE [illegible]

Consulat de France. AVIS MENSUEL—AOUT 1872. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, [illegible] rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible]

NORMAN & REISS, [illegible] Vieille-Levée [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Mme LEONCE, DOCTEUR ET PROPHÉTESSE, [illegible] No 179 RUE REMPARTS, [illegible] PASSÉ, du PRÉSENT et de l'AVENIR. [illegible] MARIAGES, VOYAGES, etc. [illegible]

E. H. REYNES & BRO, [illegible] CHANGE sur Paris et Londres. [illegible]

LIMONS. LIMONS. 1100 caisses LIMONS MENTON [illegible] "Silesia" [illegible] J. MACHECA, [illegible] rue Vieille-Levée.

AVIS. D. AUGUSTIN, Avocat, Passage de la Bourse, [illegible]

FRANCIS FERNANDEZ, [illegible] No 20, Passage de la Bourse. [illegible]

En Détail! En Détail! EPAULES [illegible] JAMBONS [illegible] S. B. CHURCHILL, [illegible]

Nouvelle Récolte de Navets, de Buist. REÇU par le steamer "George Washington", [illegible] RICHARD FROTSCHER, No 12, rue Dumaine, près le Marché Français, Nouvelle-Orléans.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. Bureaux, No 10 du Passage de la Bourse.

SECOND ETAT TRIMESTRIEL.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le second trimestre, expiré le 30 juin 1872.

Primes d'incendie	$198,390 50		
" de mer	35,183 58		
" de rivières	54,[illegible]		$28[illegible] 46
En moins — primes non expirées	$146,347 15		
En moins — primes remboursées	1,448 15		149,[illegible] 34
Montant net des primes			$130,[illegible] 12
Pertes par l'incendie	5,[illegible] 50		
" sur mer	3,72[illegible]		
" sur les rivières	2,554 91		
Réservé pour pertes non réglées	60,[illegible]		
	$77,187 [illegible]		
Réassurance	13,371 [illegible]		
Réduction (rebate)	3,[illegible] 44		
Dépenses générales	13,[illegible]		
Timbres de revenu			
Profits et pertes	391 10		
	108,171 [illegible]		
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le second trimestre sur le capital payé	[illegible]		
En moins—escompte et intérêt	[illegible]	1,[illegible]	116,1[illegible]
Bénéfices nets			$1[illegible]

— ACTIF —

Billets d'actions	$[illegible],080 83
En caisse	174,[illegible]
Billets et effets à recevoir	512,[illegible]
Actions et Bonds	119,[illegible]
Propriétés foncières	1[illegible]
Primes en voie de recouvrement	11,[illegible]
Assessement de 65 pour cent sur...[illegible]	[illegible]
	$1,7[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé par devant moi, ce 5 juin 1872. G. LE GARDEUR, Jr., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessement de 65 pour cent sur le montant net des primes du second trimestre de 1872, sujettes à l'assessement et s'élevant à $127,[illegible] 42. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS — C. Cavaroc, [illegible], J. [illegible] Hans, Jr., [illegible] F. Micton, W. Agar, [illegible] A. Thibaut.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. NOUVELLE 2 AOUT—CLASSE No 182.

66 64 72 56 43 10 11 67 33 28 58

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. HOWARD, SIMMONS & Co., [illegible] Rue St-Charles, [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 2 Août 1872. [illegible] Commissaires.

Avis Religieux.—On avertit la Congrégation de l'Eglise Protestante Française de la Nouvelle-Orléans, que le Révérend J. Percival, de l'Eglise Association a l'honneur de [illegible] Premier District, [illegible]

Association de Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans, No [illegible] rue de la Vieille-Levée. [illegible] A. BAILLY, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible] B. L. DELERY, Caissier.

Bureau du Chemin de Fer New Orleans, Jackson & Great Western.—Le prix du passage par le Chemin de fer de Jackson est aussi faible que par toute autre voie ferrée. E. D. FROST, Surintendant-général.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans. Nouvelle-Orléans, le 2 août 1872. A une élection tenue le [illegible] juillet, par les Actionnaires de cette Compagnie, les Messieurs dont les noms suivent, ont été dûment élus Directeurs, pour l'année courante: Jno J. Adams, J. C. Denis, P. Maleric, Wm Alex Gordon, Félix A. Devres, Ant. Strauss, Henry Abraham, F. Laborde, H. [illegible] Et à une assemblée des Directeurs, tenue le 31 juillet, Monsieur H. [illegible] a été unanimement réélu Président. Monsieur Jno J. Adams Vice-Président et Monsieur Louis Barnett, Secrétaire. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Workingmen's Accommodation Bank Banque des Travailleurs, No 9 RUE DU CAMP. Capital-Actions $500,000. divisé en 20,000 actions de $25 l'action et payable comme suit: $1 par action en souscrivant et 50c. par action et par semaine pendant les 48 semaines subséquentes. On peut souscrire chez P. E. Romas, [illegible] rue de Chartres; Alphonse Walz, [illegible] rue Conti, D. Poche, [illegible] rue du Canal.

Aux personnes qui paient Taxes d'Etat et Licences dans le Deuxième District. Bureau du Percepteur des Taxes du Deuxième District de Nlle-Orléans, 1er août 1872. [illegible] L. E. LEMARIÉ, Collecteur.

Banque Nationale Mutuelle.—Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1872.—Jusqu'à nouvel ordre, les offres à escompte dans cette Banque devront être présentées avant 11 heures les mardis et les vendredis. [illegible] JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Bureaux de la Société d'Assurance [illegible] R. W. YOUNG, Secrétaire.

Bureaux du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, [illegible] GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur.

TAXES.

JE me charge du paiement des TAXES DE VILLE ET D'ETAT, en allouant tout les comptes [illegible] et de charge une petite commission pour mon travail. B. NAUTRÉ, Agent de Propriétés, No 70, rue Bienville.

Avis. — Taxes.

LE paiement de taxes d'Etat et de ville est, de la part du soussigné, l'objet d'une attention spéciale. Escompte libérale. [illegible] H. BIER, Au No. 26 de la rue Carondelet.

Banque Nationale de l'Etat. [illegible] CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Souscription au Capital de la Compagnie du Sud pour l'éclairage au Gaz. [illegible] J. C. DELAVIGNE, secrétaire.

AVIS.—Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. [illegible] CH. JUMONVILLE, Caissier.

AVIS.—Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane en Liquidation. [illegible] L. W. EAQUIF, LEON BERE, Commissaires.

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Le 18 juillet 1872, à une réunion des Directeurs, un dividende de six piastres par action a été déclaré payable le 15 juillet. Le livre de transferts de la Compagnie restera fermé jusqu'après le 15 juillet. Wm S. BROWN, Trésorier.

Etes-vous en banqueroute? Ne venez pas ici [illegible] TARRANT'S SELTZER APERIENT [illegible] Se trouve chez tous les pharmaciens.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, [illegible] RUE TCHOUPITOULAS [illegible] NOUVELLE-ORLEANS.

Avertissement.

Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener. LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, Etat du Vermont, LE DROIT EXCLUSIF [illegible] PATENT BOTTLE STOPPER [illegible] PATJO & CO. [illegible]

J. B. MERILH. P. CASAUBIELH.

J. E. MERILH & Co. 179......Rue Poydras......179. MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CHAUSSURES. [illegible]